

# GRILLE HORAIRE

## un moment clé pour mûrir son choix d'orientation

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	HORAIRE ÉLÈVE PAR SÉRIE		
	S	ES	L
<b>Enseignements communs</b>			
• Français	4 h	4 h	4 h
• Histoire-géographie	4 h	4 h	4 h
• Langue vivante 1 et 2	4 h 30	4 h 30	4 h 30
• Éducation physique et sportive	2 h	2 h	2 h
• Éducation civique, juridique et sociale	0 h 30	0 h 30	0 h 30
<b>Total enseignements communs</b>	<b>15 h</b>	<b>15 h</b>	<b>15 h</b>
<b>Enseignements spécifiques</b>	<b>S</b>	<b>ES</b>	<b>L</b>
• Mathématiques	4 h	3 h	
• Sciences [dans la série S, physique (3 h) + SVT (3 h) ou sciences de l'ingénieur (7 h)]	6 h	1 h 30	1 h 30
• Sciences économiques et sociales		5 h	
• Littérature			2 h
• Littérature étrangère en langue étrangère			2 h
• Pour la série L, un enseignement obligatoire à choisir : arts (5 h), arts du cirque (8 h), mathématiques, LV3, approfondissement en LV1 ou LV2, langues de l'Antiquité			3 h
<b>Total enseignements spécifiques</b>	<b>10 h</b>	<b>9 h 30</b>	<b>8 h 30</b>
<b>Accompagnement personnalisé</b>	<b>S</b>	<b>ES</b>	<b>L</b>
• Aide personnalisée, approfondissement, autonomie, acquisition de méthodes, aide à l'orientation	2 h	2 h	2 h
<b>TPE : Travaux personnels encadrés</b>	<b>S</b>	<b>ES</b>	<b>L</b>
TPE	1 h	1 h	1 h

### HORAIRE TOTAL

Horaires pour les séries S, ES et L

En outre, les lycéens peuvent bénéficier d'un ou de deux enseignements facultatifs (soit un maximum de 6 heures) ainsi que d'un atelier artistique.